



Appel à projets
pour la valorisation par l'agriculture des Espaces Naturels
Sensibles du Département de La Réunion

Mars 2019



Contact :

**Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de
l'Environnement : 0262 90 24 00**

Contexte / Objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets concerne les Espaces Naturels Sensibles de la Réunion gérés par le Conseil départemental.

Dans le cadre de son projet de mandature, la Collectivité a identifié comme axe prioritaire de son action la valorisation de son patrimoine, afin d'en faire un levier pour la création d'emplois et de richesses. En s'appuyant sur les atouts et potentiels des territoires, il s'agit notamment d'accompagner le développement d'activités agricoles sur les espaces naturels du Département.

Cette orientation stratégique traduit la volonté du Conseil départemental de développer sa politique de solidarité économique, en autorisant sur ses espaces naturels, le maintien ou l'installation d'activités agricoles traditionnelles ou novatrices, respectueuses de l'environnement.

A ce titre, il souhaiterait confier la mise en valeur agricole d'une partie de ces espaces à des agriculteurs ou à des organismes compétents dans le cadre de contrats particuliers.

9 sites sont ainsi proposés dans le présent appel à projets pour le développement de projets agricoles innovants et respectueux de l'environnement (en agriculture biologique ou équivalent). Ces sites d'une superficie totale de **64,7 ha** sont constitués d'une mosaïque de petites parcelles épousant souvent un relief fortement vallonné entrecoupé de ravines et de sentiers.

Les fiches descriptives de ces sites figurent en annexe.

Pour chaque site, les productions envisageables ont été identifiées en tenant compte notamment de la qualité du sol, de l'accès, des contraintes réglementaires pâturage (Hauts de Saint-Leu), vanille en sous bois (Bois-Blanc), plantes médicinales (Bras-Panon), ...

Les candidats devront ainsi proposer un projet agricole adapté aux caractéristiques et aux contraintes de chaque site, conciliant performances techniques, économiques, sociales et environnementales.

Le candidat retenu se verra ensuite attribué le terrain pour une **durée de 5 ans**, dans des conditions formalisées dans une convention, dont le modèle est présenté en annexe. Cette **convention fixera notamment le montant de la redevance** qui sera due par le candidat retenu.

Avant toute candidature, une visite sur site sera demandée au candidat afin qu'il puisse évaluer précisément la potentialité du site concerné et les éventuels aménagements nécessaires à son installation.

A ce titre, une attestation de visite du site lui sera transmise (annexe 2) pour signature, lors de l'élaboration de sa demande de candidature.

Les candidats intéressés par un site adresseront leur projet détaillé d'installation, à l'attention de Monsieur le Président du Conseil Départemental, dans le format et les délais précisés dans le présent appel à projets.

Mode et critères de sélections

La sélection des projets se fera sur la base d'une analyse des dossiers de candidatures. Les candidats dont le projet sera sélectionné pourront, en tant que de besoin, présenter leur projet et leurs motivations lors d'un entretien individuel devant un jury de sélection composé de professionnels issus du monde agricole et de l'environnement.

Les critères de sélection retenus sont les suivants:

- ✓ **expérience du candidat dans le milieu agricole et/ou compétences** (savoir-faire technique, gestion, capacités d'adaptation)

- ✓ **connaissances ou expérience des démarches agro-environnementales** (souci de l'environnement, bonnes pratiques agricoles, respect de la qualité des sols, préservation de la biodiversité)
- ✓ **fiabilité technique du projet, qualité des itinéraires techniques proposés, conduite des sols**
- ✓ **viabilité économique du projet, pertinence des investissements envisagés**
- ✓ **motivation et insertion dans le tissu socio-économique local** (actions en matière de sensibilisation ou de promotion de l'activité agricole, création de débouchés locaux en matière de transformation et de commercialisation des produits agricoles)

Description et visites des lots

Chaque lot proposé dans le cadre du présent appel à projets est décrit dans des fiches descriptives figurant en annexe. Une carte de localisation y est jointe.

Les candidats intéressés par un lot peuvent contacter le référent de la zone géographique concerné pour obtenir des renseignements ou programmer une visite du site (nom et coordonnées du référent précisés dans les fiches descriptives des emplacements).

Pour certains lots, il est prévu d'organiser des visites groupées : contacter le référent pour plus de renseignements.

Contenu des dossiers de candidature et délai de réponse

Les dossiers de candidature devront comporter obligatoirement :

- le ou les numéros de lots
 - 1 fiche de candidature (modèle en annexe 4), adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental, détaillant tous les éléments permettant d'apprécier l'intérêt et la viabilité du projet, la motivation et les compétences du candidat.
- Le candidat devra décrire le plus précisément possible son activité agricole (usage des sols, type de production, investissements envisagés, type de commercialisation, ...). Il portera une attention particulière à l'insertion de son activité dans le milieu naturel et au respect de l'environnement.
- l'attestation de visite (modèle en annexe) dûment remplie

Les dossiers de candidature sont à envoyer AU PLUS TARD le 26 avril 2019 :

- par voie postale, à l'adresse suivante :

Département de La Réunion
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement,
2 rue de la Source
97400 Saint Denis

- ou par voie électronique, à l'adresse suivante :

denvironnement@cg974.fr

⚠ L'objet du courrier électronique devra impérativement contenir le texte suivant : Candidature pour la valorisation de parcelles agricoles sur les ENS du Département.

Les dossiers incomplets ou arrivés après la date limite ne pourront être retenus.



Liste des Annexes

- 1- Tableau Récapitulatif des sites proposés sur les Espaces Naturels Sensibles Départementaux
- 2- Carte générale de localisation des parcelles
- 3- Fiches descriptives des parcelles
- 4- Fiche de candidature
- 5- Modèle de convention d'occupation
- 6- Attestation de visite